(A.)

FORMULE DE PLAINTE.

PROVINCE DU CANADA, District (ou selon le la corporation ou autre partie plaignante, selon le cas) de le cas,) au nom de Notre Souveraine Dame la Reine, poursuit C. D. (indiquez clairement et suffisamment le nom du défendeur), et déclare:—Que le dit C. D. a (indiquez clairement la nunnicipalité et le district), le (désignez l'époque) et en différents temps avant ou depuis, a (désignez succinctement la contravention) contrairement à "l'Acte de tempérance de 1863," alors et là pleinement en force; en conséquence de quoi et en vertu du dit acte le dit C. D. est devenu passible de payer la somme de Pourquoi, le dit plaignant conclut à ce que le dit C. D. soit condamné à payer la dite somme de et les dépens.

(B.)

FORMULE DE SOMMATION.

Province du Canada, District (ou, selon le cas) de comparaître devant moi (ou nous selon le cas) de comparaître devant moi (ou nous selon le cas) soussigné juge de paix pour ce district (ou selon le cas) heures de midi, (ri la sommation est émise par deux juges de paix et non par un magistrat stipendiaire, juge des sessions de la paix; shérif ou magistrat de police, ajoutez les mots) ou devant deux juges de paix du dit district qui pourront alors s'y trouver, pour répondre à la plainte portée contre vous par (désignez le plaignant) qui vous poursuit au nom de Sa Majesté pour les motifs allégués dans la plainte ci-annexée, faute de quoi jugement sera prononcé contre vous par défaut.

Donné sous notre (ou mon) seing et sceau, ce jour de en l'année de Notre Seigneur mil huit cent à dans le district susdit,

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

(Seings et sceaux)

soussigné juge de paix pour ce district (ou selon le cas) à (indiquez l'endroit) le jour de à Je soussigné, E. F., de (désignez clairement l'huissier ou autre personne faisant le certificat), certifie sous mon serment d'office, que le jour de j'ai signifié la sommation ci-incluse et la déclaration y annexée au défendeur y nommé, à heures de midi, en laissant une copie fidèle et certifiée de la dite sommation et de la déclaration au domicile du dit défendeur, dans le parlant à lui et laissant entre ses mains une copie fidèle et certifiée de la dite sommation et de la dite déclaration à (Date et signature ordinaires.)